Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260602-202623-DE

DATE DE LA CONVOCATION :
26 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

COMMUNE DE PLOURHAN
DÉLIBÉRATION

Séance du 2 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le deux juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent GUÉGAN, Maire .

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Laurent GUÉGAN, Patrick BATARD, Geneviève GOUJON, Emmanuel FLEURY, Delphine LE ROLLAND, Alain BEUREL, Hervé LE SOUDER, Erwan VIEL, ~~Yann MALENFANT~~, Virginie LE GUILLARD, Sandrine LE MOINE, Eloïse BERTHO, Clément GOBIN, ~~Laëtitia JULOU~~, Marie DARCHE, Aurore VINCKIER, Charlène LE SCANF, Damien ROUSSE, Benjamin LUCO.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Yann MALENFANT qui a donné procuration à Laurent GUÉGAN
Laëtitia JULOU qui a donné procuration à Delphine LE ROLLAND

Damien ROUSSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026/23 Attribution du programme de voirie 2026-2027

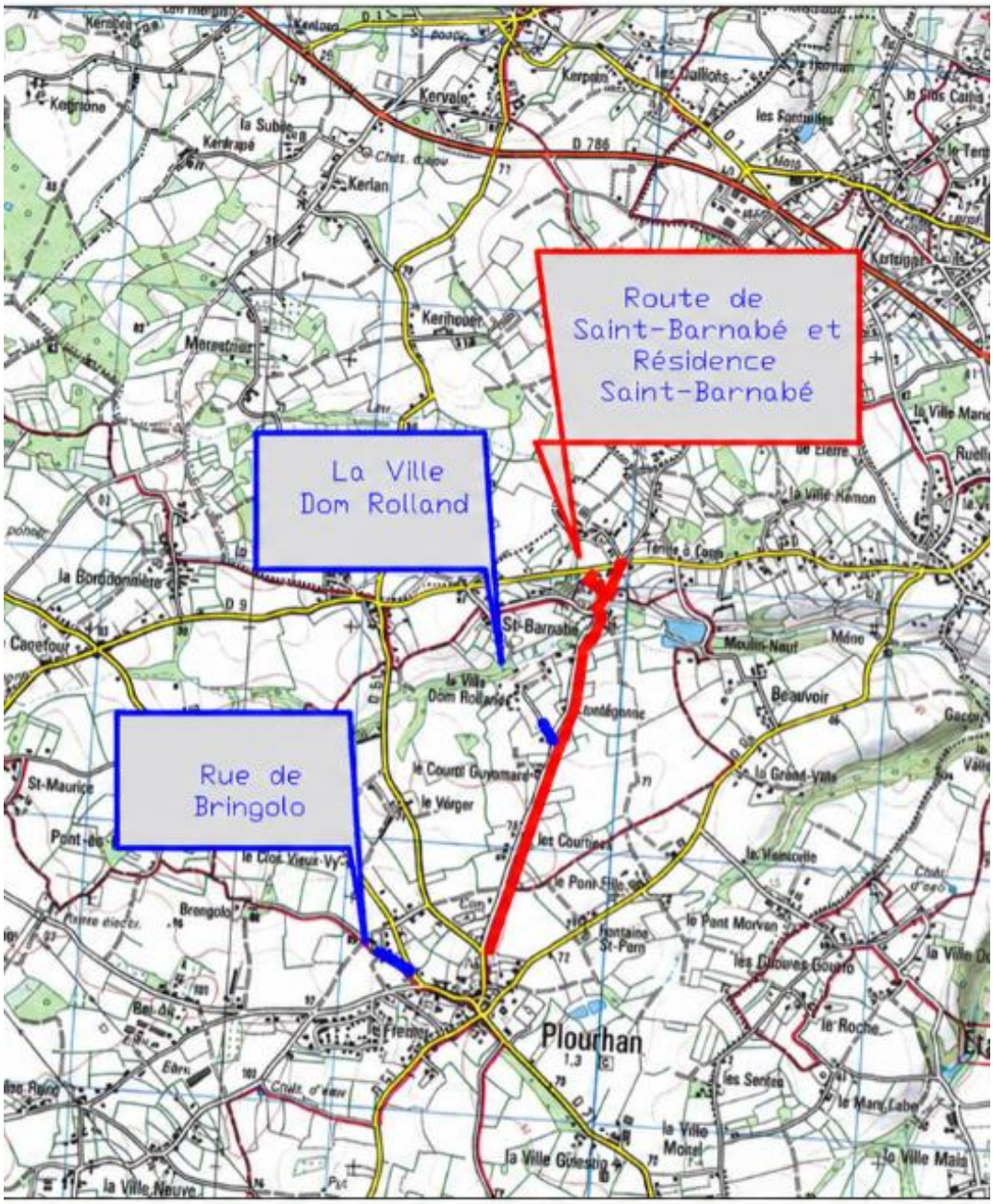
Le Conseil Municipal de la commune de Plourhan est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché public relatif au Programme de Voirie 2026-2027, attribué à l'entreprise EUROVIA à l'issue d'une procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

La commune de Plourhan a confié à Saint-Brieuc Armor Agglomération (Service Commun Aménagement de l'Espace Public et Mobilités) la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de son programme de voirie 2026-2027. Ce marché s'inscrit dans une démarche de requalification et d'entretien des voies communales, structurée en deux phases :

- Tranche ferme (2026) :
  - Résidence Saint-Barnabé,
  - Route de Saint-Barnabé,
  - La Ville Dom Rolland,
  - Route de Bringolo.
- Tranche optionnelle (2027) :
  - Rue de la Ville Morel,
  - Rue du Moulin de Merlet,
  - Rue du Pont Sillard.

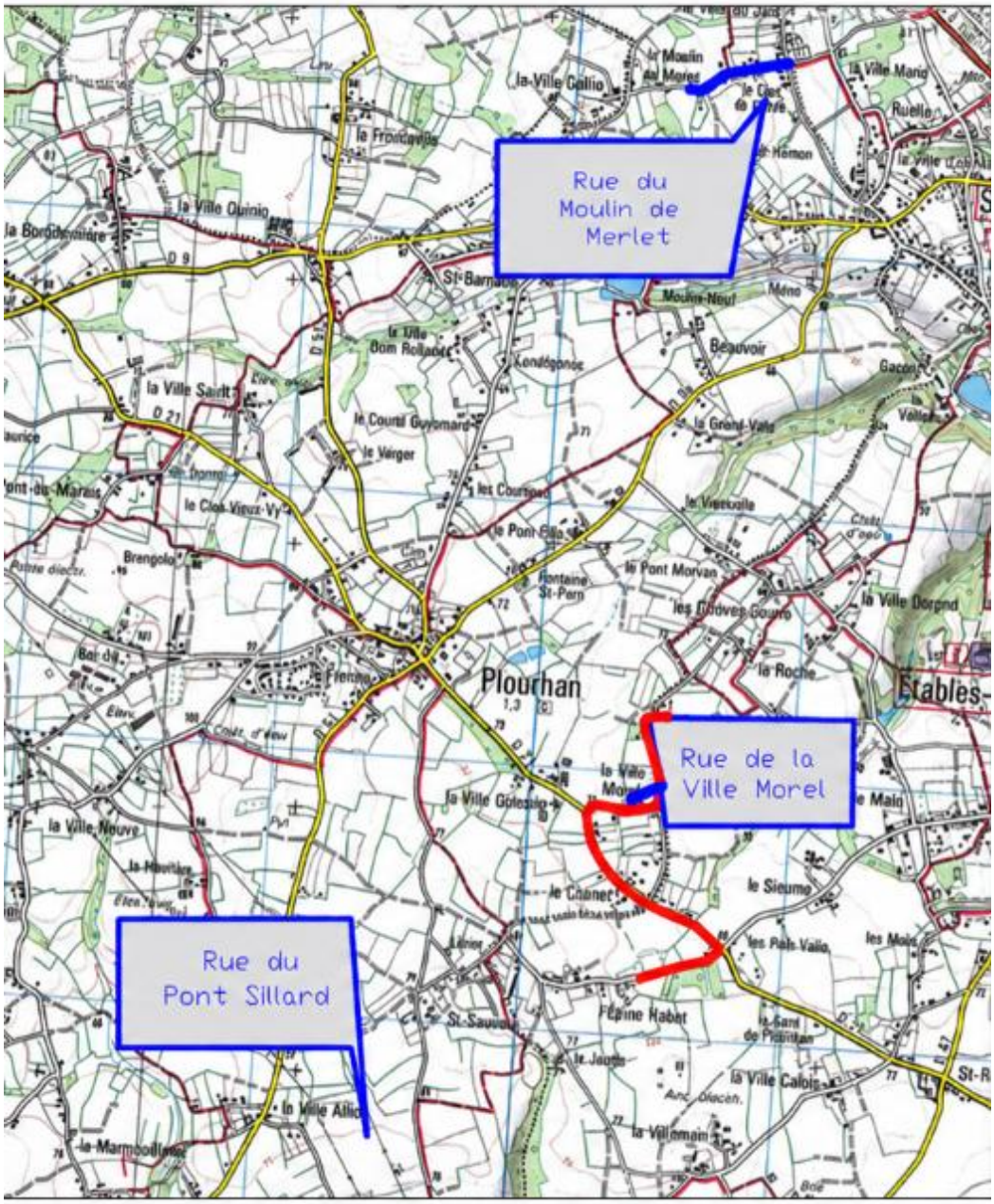
Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260602-202623-DE

Tranche ferme



Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260602-202623-DE

Tranche optionnelle



Procédure de passation

- Consultation : Publiée sur MEGALIS du 5 mars 2026 au 3 avril 2026 (12h).
- Offres reçues : 2 candidates (COLAS et EUROVIA).
- Critères de sélection :
  - Prix (70 %) : Formule mathématique favorisant l'offre la moins-disante.
  - Valeur technique (30 %) : Méthodologie, qualité des matériaux, mesures environnementales.
- Réunion de la commission d'achat public le 21 avril 2026

La commission d'achat public propose d'attribuer le marché à EUROVIA pour :

- Tranche ferme : 226 161,15 € HT.
- Tranche optionnelle : 183 827,25 € HT.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260602-202623-DE

- Montant global : 409 988,40 € HT.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,
APPROUVE le choix de l'entreprise EUROVIA pour la réalisation du Programme de Voirie 2026-2027.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant, incluant :
- La tranche ferme (226 161,15 € HT).
- La tranche optionnelle (183 827,25 € HT), sous réserve de sa confirmation en 2027.

PREND ACTE de la participation financière de la commune de Binic-Étables-sur-Mer pour la rue Morel (montant maximum 21 894 € délibération 2025/45 du 15 décembre 2025).

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Laurent GUÉGAN